



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE OUISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 13 JUIN 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER ( pouvoir Matthieu BIGOT), Raphael CHAUVOIS ( pouvoir Jean Yves MESLE)

Secrétaire de séance : Josiane CLEMENT LEFRANCOIS.

### GESTION DU PERSONNEL – PROMOTION INTERNE ET AVANCEMENTS DE GRADE

DEL20220613\_15

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Mme Naudot

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

#### 1) CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE 2022

Considérant l'arrêté n°GPEC-2022-309 établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022, et considérant que l'organisation des services nécessite des postes permanents pour assurer le suivi, le développement, l'encadrement, les créations de poste suivantes effectives au 1<sup>er</sup> septembre prochain sont proposées :

Nombre de postes	GRADE A CREER au 1 <sup>er</sup> septembre 2022	FILIERE	TEMPS
1	ATTACHE HORS CLASSE	Administrative	Complet
1	ATTACHE PRINCIPAL	Administrative	Complet
1	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Administrative	Complet
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Administrative	Complet
1	Agent de maîtrise principal	Technique	Complet
2	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technique	Complet

Il est ainsi par conséquent proposé de procéder à la suppression d'emplois selon les modalités suivantes :

MOTIF DE DEPART	Nombre de postes	GRADE A SUPPRIMER	FILIERE	TEMPS	DATE de suppression
Avancement de grade	1	Attaché principal	Administrative	Complet	01/10/2022
Avancement de grade	1	Attaché	Administrative	Complet	01/10/2022

Avancement de grade	1	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Administrative	Complet	01/10/2022
Avancement de grade	1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Administrative	27.5/35	01/10/2022
Avancement de grade	1	Agent de maîtrise	Technique	Complet	01/10/2022
Avancement de grade	2	Adjoint technique	Technique	Complet	01/10/2022

## 2) CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES - PROMOTION INTERNE

Considérant l'avis du président du Centre De Gestion du Calvados donnant un avis favorable à la promotion interne, et considérant que l'organisation des services nécessite des postes permanents pour assurer le suivi, le développement, l'encadrement, la création suivante effective au 1<sup>er</sup> septembre prochain est proposée :

NB	POSTE A CREER AU 01/09/2022	GRADES AFFECTES AU POSTE	FILIERE	TEMPS
1	Agent Technique logistique événementielle	Agent de Maîtrise	Technique	Complet
1	Chargé de sécurité événementielle	Agent de Maîtrise	Technique	Complet
1	Responsable Administratif Education	Rédacteur	Administrative	Complet

Il est par conséquent proposé de procéder à la suppression d'emplois selon les modalités suivantes :

MOTIF DE DEPART	POSTE A SUPPRIMER – GRADE AFFECTE	FILIERE	TEMPS	DATE
Promotion interne	Agent Technique logistique événementielle	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Complet	01/10/2022
Promotion interne	Chargé de sécurité événementielle	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Complet	01/10/2022
Promotion interne	Responsable Administratif Education	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Complet	A l'issue de la période de stage

En conséquence,

Lu et entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- D'approuver les créations et suppressions d'emplois comme ci-dessus exposées

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour le Maire empêché, la 1<sup>ère</sup> Adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Affichée le  
Certifiée exécutoire le

